



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020

Présents : M. Didier REY, M. Gervais CILLAIRE, Mme Nathalie CUYEU, M. David VIRENQUE, Mme Hélène LAVEDRINE, M. Alexandre ALVES, Mme Martine CAVAILLOLE, Mme Aurélie MARQUE-ROUSSEAU, M. Thibaud LABORDE-GANNE, M. Sylvain CAZENAVE, M. Robert GIMENEZ, Mme Liliane MOYEN, Mme Géraldine DANTIN, Mme Aimeline REY BETHEBEDER, Mme CAVAILLOLE, M. Alexandre LABESCAT.

Secrétaire de séance : M. Alexandre ALVES.

I) Vote du PV de la séance du 06 octobre 2020

En l'absence d'observation, il est réputé approuvé.

II) Projet de développement communal 2020-2026

Les services de la CCLO présentent au conseil municipal, en 3 D, le projet de développement communal actualisé pour les années 2020 à 2026, tel qu'il a été amendé en commission municipale.

Ce projet comprend les opérations suivantes :

- ✓ Création de parkings au droit du SSIAD,
- ✓ L'agrandissement du parking du groupe scolaire et du stade,
- ✓ La sécurisation du carrefour Chemin Cabane au Loup / Chemin de Picot / Chemin du Bois,
- ✓ La création d'un parking face aux commerces,
- ✓ L'extension du stade de Foot,
- ✓ La création d'un nouveau bâtiment pour les services techniques avec délocalisation du foyer du foot,
- ✓ La sécurisation du carrefour Chemin de Mariaü / Chemin de Lantuejous,
- ✓ L'aménagement de la RD 817,
- ✓ La création d'une liaison douce entre Panacau et Mariaü. M. Sylvain CAZENAVE présente à l'assemblée diverses photographies du projet d'aménagement prises lors de la promenade effectuée avec ses collègues élus.

Des négociations ont été engagées avec les propriétaires fonciers impactés par les projets.

Une priorisation des projets est effectuée. Elle sera tributaire de la capacité à réaliser les acquisitions foncières.

Il est précisé que le projet d'aménagement d'ensemble devra être validé par les collectivités territoriales qui assureront la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations (conseil départemental, CCLO).

III) Comptes rendus des dernières réunions de la CCLO

Le budget de la CCLO vient d'être voté. Les taux de fiscalité restent inchangés. Un recours à un emprunt de 6 millions d'euros est prévu pour assurer l'équilibre du budget.

La majorité des maires sont opposés au transfert automatique des pouvoirs de police du Maire au Président de la CCLO.

La société COMGRAFF devrait bénéficier d'une aide de la CCLO à l'immobilier d'entreprise.

IV) Affaires scolaires-jeunesse-culture-événementiels

a) Rentrée scolaire 2021-2022

Les effectifs scolaires pour la prochaine rentrée scolaire sont inquiétants. L'aide aux activités périscolaires jusqu'à la classe de 3^{ème} sera conditionnée à compter du 01 janvier 2021 à la fréquentation d'une des écoles du RPI. Un courrier sera adressé aux parents ne scolarisant pas leurs enfants à l'école de Lacq pour les sensibiliser à la baisse des effectifs.

b) Noël des Enfants

La distribution des cadeaux aux enfants sera effectuée le 18 décembre dans l'après-midi dans les deux écoles.

c) Compte rendu du dernier conseil d'école

Un point sur les divers dossiers abordés lors du conseil d'école est effectué.

Les cours débuteront désormais à 9h10 à l'école d'Urdès (au lieu de 9h20). Les enfants pourront ainsi bénéficier de 10 minutes, le soir, pour goûter avant de prendre la navette pour revenir sur Lacq.

d) Projet de plantations d'arbres

M. Le Maire indique que la commune a été actionnée par une entreprise locale qui se propose de mobiliser des fonds pour mener à bien un projet à vocation sociale.

Dans ce cadre-là, les élus souhaitent effectuer avec les écoles un projet de plantations d'arbres.

Ce dossier a été abordé lors de la commission du 02 décembre.

Le conseil souhaiterait qu'une action puisse également être entreprise sur Urdès.

Ce projet sera mené en lien avec le service espaces verts de la CCLO.

Le terrain le plus approprié est celui situé à proximité de la société NORDON, déjà propriété communale. Des plantations d'arbres rustiques de type noisetiers, noyers, cerisiers qui sont de nature à favoriser les relations lors des opérations de cueillettes sont envisagées.

Des plantations complémentaires seront également réalisées sur le parking situé devant la salle des sports. Du mobilier supplémentaire sera installé.

Une définition des modalités d'intervention des diverses parties prenantes au dossier doit être effectuée.

V) Finances

a) 4^{ème} répartition de subventions

Le conseil rappelle que les demandes de subventions doivent être déposées en Mairie avant le mois de juin.

b) Décision modificative 4

Afin de permettre aux services de procéder aux mandatements qui s'imposent jusqu'à la fin de l'année, le conseil valide la 4^{ème} décision modificative au budget primitif 2020.

c) Autorisation de mandatement avant vote du budget primitif 2021.

Dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, la collectivité peut mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui est des dépenses d'investissement, la Commune peut les engager, les liquider et les mandater dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020. L'assemblée peut également autoriser

les mandatement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le conseil décide d'actionner ces dispositions afin que la collectivité puisse passer de nouveaux actes de commande publique avant le vote du budget.

d) Modification du montant des attributions de compensation

L'attribution de compensations constitue la ressource majeure de la commune. Elle est versée par la CCLO depuis la mise en œuvre de la Taxe Professionnelle Unique.

Afin d'assurer une meilleure solidarité entre les communes membres de la CCLO, une baisse du montant de l'attribution de compensation des 16 communes historiques de la CCLO a été actée.

De manière globale, les 16 communes de la CCLO devraient voir leurs ressources diminuer de 402 000 €. Cette somme sera orientée vers les autres communes en particulier les villes et centres bourgs.

VI) Administration générale

a) Actions de la collectivité pendant la période du 2^{ème} confinement

Les services communaux sont restés ouverts. L'école a fonctionné dans le respect du protocole sanitaire. Les enfants sont désormais masqués à partir de la classe de CP.

Le CCAS a visité les personnes les plus vulnérables.

b) Réflexion sur les modalités de mise à disposition des salles des fêtes

Une réflexion est en cours en commission concernant les modalités de mise à disposition des deux salles des fêtes et sur les tarifs à appliquer.

c) Compétence en matière d'élaboration des cartes communales et plans locaux d'urbanisme

La loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (ALUR) prévoit le transfert automatique de la compétence carte communale et ou/PLU sauf manifestation d'une minorité de blocage (25% des communes représentant 20% de la population).

Les maires de la CCLO souhaitent s'opposer temporairement au transfert de la compétence urbanisme à la CCLO afin de prendre le temps d'étudier de façon plus complète ce sujet.

Les communes devaient se prononcer sur ce sujet avant le 31 décembre. Cette date a été reportée à juillet 2021.

d) Révision du PLU

Afin de favoriser l'installation d'activités économiques, le conseil municipal décide d'engager une révision du PLU visant à modifier le classement de terrains actuellement situés en zone agricole.

e) Projet de commune nouvelle

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les réflexions engagées avec la commune d'Urdès et visant à constituer une commune nouvelle. Il indique que les deux communes sont déjà associées dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal Lacq-Urdès. Il précise qu'une étude concernant ce projet a déjà été menée en 2019. Son actualisation est en cours.

Il présente au conseil municipal l'intérêt du dispositif :

- 1) Bâtir un projet de développement commun en raison de la proximité géographique entre les deux communes,
- 2) Disposer d'un territoire plus conséquent,

- 3) Anticiper les regroupements d'office, une forte incertitude pesant sur le devenir des petites communes,
- 4) Dégager des marges de manœuvre financières en rationalisant les dépenses,
- 5) Optimiser l'utilisation des équipements publics,
- 6) Faciliter le fonctionnement du tissu associatif,
- 7) Peser davantage au sein de l'intercommunalité, la nouvelle commune représentant plus d'un millier d'habitants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré est favorable à la constitution d'une commune nouvelle entre Lacq et Urdès. M. Le Maire est chargé d'engager des négociations avec M. le Maire d'Urdès. Il est rappelé que l'étude financière sera présentée au conseil après son actualisation.

VII) Personnel

Un point sur la situation des divers services de la collectivité est effectué. Une convention sera signée avec le CDG 64 pour formaliser les conditions de mise à disposition d'un agent chargé des fonctions d'inspection en matière de santé et sécurité au sein de la collectivité.

Le conseil décide d'adhérer à la consultation en cours lancée par le CDG 64 et concernant l'adhésion à un contrat groupe statutaire permettant d'assurer la protection sociale des fonctionnaires affiliés à la CNRACL et des agents relevant du Régime Général de Sécurité Sociale.

VIII) Point sur les projets en cours

a) Compte rendu de la réunion de la commission voirie-bâtiments :

Le projet de skate parc est en cours de finalisation. Le programme des travaux voirie 2021 a été arrêté. Une consultation a été lancée pour la reprise de la toiture de la maison de la Nature. Le dossier concernant les travaux à effectuer sur la salle des sports doit être réactivé. Une demande de subvention sera déposée auprès de l'Etat pour cette opération.

b) Salle des fêtes de LACQ

Les dernières réserves aux travaux réalisés sont en train d'être levées.

La commission de sécurité a rendu un avis favorable à l'ouverture de la salle des fêtes. Une consultation est en cours concernant les acquisitions de mobilier.

Une attention particulière devra être portée à la réalisation des états des lieux.

Une demande a été faite auprès du Syndicat Départemental d'Electrification des Pyrénées Atlantiques concernant l'enfouissement des réseaux entre les propriétés RUMEAU et SARRABERE.

Des potelets seront installés aux abords afin d'éviter que les personnes ne se garent sur les parties en béton désactivé.

c) Opération de signalétique d'intérêt local

Le dossier est en cours de finalisation. Un chiffrage global doit nous être transmis. Le coût de la signalétique d'intérêt local devrait être prise en charge par la commune (cadrage juridique à définir).

En fonction du coût du projet, la pose de la signalétique pourra être effectuée par le personnel CCLO en régie.

d) Projet de centre médical

Monsieur le Maire indique que le projet médical communal devra prendre en compte la création d'un centre de santé initiée par la commune de Mourenx en lien avec le SSIAD du Bassin de Lacq.

Le projet de centre de santé est lié à la baisse de l'offre médicale sur le court terme (9 médecins en 2018, 6 au 01/07/2021).

Son ouverture est prévue en juin 2021 au centre Bernard Duquesnois. A été abordée la possibilité en fonction des résultats comptables de partager le risque financier entre les communes bénéficiaires.

Des interactions entre le centre de santé et le médecin qui pourrait être accueilli sur Lacq sont envisagées.

Pour ce qui est du centre médical, il pourrait être accueilli dans le local adjacent au SSIAD. Après définition de la réalité des besoins et de l'offre médicale pouvant être proposée (médecin, spécialistes) des travaux devront être effectués. Accord du conseil.

e) Locaux commerciaux

La commune a été approchée par un porteur de projet qui souhaiterait installer son activité dans le local de l'ancien pressing.

Des travaux plus ou moins importants devront être effectués sur ce bâtiment en fonction du positionnement rendu par l'assurance du preneur.

Ce projet ne pourra pas être lancé en 2021 au vu du contexte sanitaire actuel.

f) Ancien presbytère de Lacq

Un point sur le dossier de réalisation de logements sociaux au sein de l'ancien presbytère de Lacq est effectué.

IX) Environnement

a) Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement des Trois Cantons et Syndicat Mixte Gave et Baise : rapports annuels

Le conseil approuve les rapports d'activités du Syndicat des Trois Cantons et du Syndicat Gave et Baise concernant respectivement les compétences eau et assainissement exercées par ces deux structures sur le territoire communal.

b) Plan Particulier d'Intervention du Bassin de Lacq

Monsieur le Maire indique que l'article R741-29 du code de la sécurité intérieure prévoit que les plans particuliers d'intervention (PPI) concernant les établissements classés SEVESO seuil hauts doivent être réexaminés tous les 3 ans. Les PPI en vigueur ont été signés en juin 2016. Le P.P.I. est une disposition spécifique du dispositif ORSEC départemental. Il s'appuie et complète les dispositions générales de celui-ci pour faire face aux situations accidentelles et limiter les effets d'un sinistre. Il est approuvé par arrêté préfectoral.

Il comprend :

- ✓ La description générale des installations et des principaux phénomènes regroupés issus des études de dangers, des remises à jour (EDD), afin de déterminer les stratégies de protection des populations (confinement, évacuation),
- ✓ La zone d'application et le périmètre du plan,
- ✓ L'identification des enjeux : communes concernées, population exposée, établissements sensibles (écoles, commerces, établissements médico-sociaux...), infrastructures concernées,...
- ✓ Les mesures d'alerte, d'information et de protection prévues pour la population,
- ✓ La communication à destination des médias (relais d'information),
- ✓ Les contre-mesures de circulation (routière, ferroviaire) : bouclage de la zone



- ✓ Les mesures incombant en cas de danger immédiat à l'exploitant avant l'intervention de l'autorité de police (maire, préfet) et pour le compte de celle-ci : diffusion de l'alerte, interruption de la circulation à proximité du site,...
- ✓ Les missions particulières des services concernés (services de secours, opérateurs, conseil départemental,...), des maires et de l'exploitant,
- ✓ Les dispositions générales relatives au post-crise.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la collectivité a été associée à la démarche engagée par l'état avec les industriels, les services du SDIS, les communes concernées et visant à procéder à l'actualisation des Plans Particuliers d'Intervention (PPI) des Plateformes Induslacq et Chem'pôle.

De nouveaux rayons définissant les risques ont été définis.

Des lieux d'évacuation des salariés ont été arrêtés dont la salle des fêtes de Lacq. Les industriels ont mis à jour les fiches produits.

Il précise que la procédure de validation des PPI est la suivante :

- Consultation des maires sur le projet de PPI (2 mois),
- Consultation de la population sur le projet de PPI (1 mois),
- Validation du PPI par arrêté préfectoral,
- Information du public sur les gestes qui sauvent par l'exploitant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré émet un avis favorable au projet de PPI des plateformes Induslacq et Chem'pôle.

c) Déclaration d'arrêt des puits Lacq 401 et 403

La société RETIA vient de déposer un dossier de déclaration d'arrêt définitif des puits Lacq 401 et 403, situés dans l'Usine. Ces puits ont été bouchés dans les années 1990. Des travaux de réhabilitation doivent être entrepris.

Conformément à la réglementation applicable en la matière, le conseil municipal est appelé à donner un avis sur ce dossier. Accord du conseil.

X) Questions diverses

1) Projet Terres de jeux Paris 2024

Madame MARQUE-ROUSSEAU présente à l'assemblée ce projet qui permet de valoriser les territoires qui mettent à l'honneur le sport. Elle propose que la commune puisse y adhérer. Accord du conseil pour engager la commune dans cette démarche.

2) Recensement de la population

En raison de la crise sanitaire, le recensement de la population est reporté en 2022.

3) Remerciements

Il est fait part des remerciements adressés par l'Amassada, l'association des Maires des Alpes Maritimes, SOS Amitié pour les subventions allouées par la commune.

M. le Maire remercie les élus pour leur soutien lors du décès de sa mère.

4) Dates à retenir

18 décembre : Noël des enfants,

A compter du 21 décembre : distribution des colis de Noël.

L'ordre du jour étant épuisée la séance est levée à 22h45.

Le Maire,

Didier REY

The image shows a blue ink signature of Didier Rey over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LACQ' and 'ALPES MARITIMES' around a central emblem.